



MIDI-PYRENEES

AIDE AU DEMARRAGE DU DOCUMENT UNIQUE A DESTINATION DES GESTIONNAIRES DE CAMPINGS DE PETITES ET MOYENNES TAILLES

ANNEXE SIMPLIFIEE AU GUIDE NATIONAL DE LA FNHPA
« Evaluation des risques professionnels -
Guide à l'usage des gestionnaires de campings »



INTRODUCTION

Ce document ne remplace pas le guide diffusé par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air : il a été conçu comme un complément (annexe simplifiée) pour permettre aux gestionnaires de campings de petites et moyennes tailles ayant peu de salariés de réaliser le plus facilement possible une première version de leur Document Unique concernant la prévention des risques professionnels dans leur établissement.

Cette "annexe simplifiée" propose une démarche en trois étapes :

1- Faire un brouillon (ébauche)

→ inventaire des dangers, des risques et des moyens de prévention existants ou pouvant être envisagés en utilisant les différentes fiches techniques.

2- A partir de ce brouillon (ébauche), discuter avec les salariés

→ pour compléter et éventuellement valider les différents points identifiés lors de la rédaction du brouillon.

3- Rédiger la première version du Document Unique - Saison 2003-2004

→ à partir des résultats des deux étapes précédentes et en s'aidant des tableaux "exemples". Cette version correspondra à la saison 2003-2004, et devra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

Cette "annexe simplifiée" propose aussi une fiche "repère" pour élaborer une procédure d'accueil des salariés saisonniers : quelle que soit la taille des établissements, tous les campings ont recours à ce type de salariés.

⇒ rédiger une procédure d'accueil et d'information pour les salariés saisonniers est un **moyen important et significatif de prévention des risques professionnels**.

Enfin, lors de la réalisation de la démarche proposée dans cette "annexe simplifiée", n'hésitez pas à lire ou relire le guide national (en particulier les pages 11 à 18) pour éventuellement compléter l'inventaire des risques liés aux tâches existantes dans votre établissement.

POINT IMPORTANT : *cette annexe traite uniquement des aspects concernant l'hygiène et la sécurité du travail pour vos salariés. Pour toute information relative aux autres réglementations, veuillez contacter la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air ou votre conseiller CCI.*

Ce guide a été conçu à la demande de la Fédération Régionale Midi-Pyrénées de l'Hôtellerie de Plein Air grâce à l'appui technique du MIDACT, du réseau des CCI, sous la coordination de la CRCI Midi-Pyrénées. Ont collaboré à son élaboration Céline Vénica, Stéphanie Poitevin, Valérie Vinay, Thierry Pasdeloup, Laurence Guillat et le Bureau de la FRMPHPA. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ce guide bénéficie du soutien financier du Fonds Social Européen Objectif 3.

CONSIGNES D'UTILISATION DE "L'ANNEXE SIMPLIFIEE"

1- Faire un brouillon

- a) A partir de la liste des Unités de Travail* (voir page suivante), sélectionnez celles qui existent dans votre établissement.
- b) Pour chaque Unité de travail* que vous avez sélectionnée, identifiez les familles de tâches qui existent dans votre établissement et reportez-les dans le tableau correspondant (un tableau par unité de travail).
- c) En vous aidant des fiches techniques ("les incontournables" et/ou "pistes de réflexion") de chaque unité de travail, faites l'inventaire des dangers* ou des risques* et des moyens de prévention existants (ou à améliorer) pour chaque tâche identifiée dans votre établissement.
Pour vous aider dans l'inventaire des risques, réfléchissez aussi aux accidents (ou aux "presqu'accidents") qui ont pu arriver dans votre camping les années précédentes.

2- A partir du brouillon, discuter avec les salariés

- d) En utilisant votre brouillon comme document de travail, organisez une séance de travail avec vos salariés pour compléter et/ou valider les tableaux correspondants à chaque Unité de Travail*. Vous pouvez, si nécessaire, aller avec certains d'entre eux sur le terrain pour vérifier des points particuliers.
- e) Pensez à faire un compte rendu (même court) de la réunion de travail avec la liste des participants (et éventuellement leur signature).

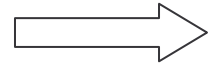
3- Rédiger le Document Unique

- f) A partir des résultats des deux étapes précédentes, rédigez au propre chaque tableau correspondant aux Unités de Travail* existantes dans votre établissement (vous pouvez vous aider des "tableaux exemples" en fin de classeur).
- g) Si vous avez prévu des actions d'amélioration, n'oubliez pas de mentionner ultérieurement les dates de réalisation de ces dernières dans le tableau concerné.
- h) L'ensemble des tableaux correspondants aux différentes Unités de Travail* qui existent dans votre établissement constitue le Document Unique*. N'oubliez pas que ce Document Unique doit être mis à jour et/ou complété chaque année.

POINT IMPORTANT : *quelle que soit l'étape de la démarche, en tant qu'employeur, il est important d'impliquer son Médecin du Travail dans la mise au point du Document Unique de son établissement. N'hésitez pas à lui demander un rendez-vous, pour examiner avec lui vos brouillons ou lui poser des questions sur des points techniques (par exemple les précautions à prendre avec certains produits...).*

* Voir le glossaire en fin de document

Espaces Verts
→ Tonte pelouses et prairies, taille des haies, élagage des arbres...



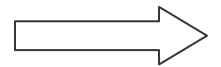
Positionnement, démontage, déplacement de H.L.L (Habitat Léger de Loisirs)
→ Déplacement et positionnement d'un H.L.L., préparation des branchements...



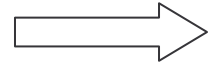
Accueil - Tâches administratives
→ Tâches administratives, accueil et aide à l'installation des clients...



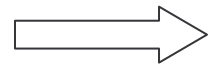
Restauration - Snack - Bar
→ Cuisine traditionnelle, préparation de plats à emporter, service des clients...



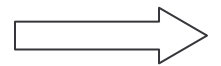
Entretien - Ménage
→ Nettoyage des HLL entre deux clients, des blocs sanitaires



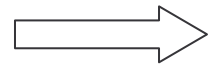
Travaux divers
→ Petits travaux sur site ou en atelier (électricité, menuiserie, peinture, soudure...)



Piscine
→ Préparation et alimentation en produits (sel, chlore...), nettoyage...



Animation
→ Montage d'estrade, de sonorisation, de dispositifs d'éclairage...



Repères pour élaborer une « Fiche d'accueil des saisonniers »

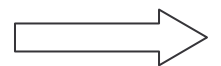
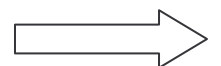
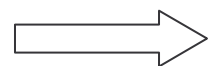


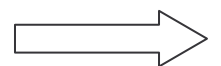
Tableau vierge et tableau « exemple »



Glossaire



Contacts utiles



ESPACES VERTS

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Tonte prairies et pelouses avec tondeuse autoportée**

↳ *coupure, entaille, chute (renversement), projection de cailloux ou d'objets, bruit*

- **Tonte prairies et pelouses avec rotofil**

↳ *coupure, entaille, chute (glissade), projection de cailloux ou d'objets, bruit*

- **Ramassage des feuilles**

↳ *chute (glissade), port de charges*

- **Taille des haies et massifs (taille-haies, ciseaux, échelle, escabeau)**

↳ *coupure, entaille, chute de plain-pied (glissade), chute de hauteur, projection de cailloux ou d'objets, bruit*

- **Traitements phytosanitaires**

↳ *allergies (cutanées ou respiratoires), intoxication*

- **Elagage des arbres (tronçonneuse, échelle)**

↳ *chute de hauteur, coupure et entaille (tronçonneuse)*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

ESPACES VERTS

LES INCONTOURNABLES

- **Les moyens de protection individuelle**

- ↳ Utilisation de chaussures de sécurité (grosses chaussures),
- ↳ Port de gants, de bouchons ou d'un casque antibruit avec éventuellement une visière (pour le rotofil).

IMPORTANT : on n'utilise pas une tondeuse (même petite) ou un rotofil en étant chaussé de tongs...

- **Formation des salariés saisonniers à l'utilisation des machines et engins**

- ↳ En utilisant la documentation technique des machines ou engins, expliquer aux salariés saisonniers les grands principes de fonctionnement, les dispositifs de sécurité, les actions qu'il ne faut jamais faire...

IMPORTANT : cet aspect formation préliminaire des salariés saisonniers doit faire partie de la procédure d'accueil des saisonniers (voir fiche technique "Repères pour élaborer une fiche d'accueil des saisonniers") et peut aussi être formalisé par la remise d'un document lors de leur arrivée dans l'établissement (avec par exemple des rappels de consignes de sécurité figurant sur les documents techniques des machines et engins).

- **Maintenance des machines et engins**

- ↳ Maintenance régulière des machines et engins.
- ↳ Faire un cahier de maintenance où sont indiquées les réparations et opérations de maintenance effectuées.

Important : en tant qu'employeur, êtes vous capable de prouver que vous mettez à disposition de vos salariés des machines ou des engins en bon état de marche, avec des dispositifs de sécurité en bon état de fonctionnement ?

- **Vaccinations, boîte à pharmacie et numéros de téléphone d'urgence**

- ↳ Vérifier avec vos salariés qu'ils sont à jour de leurs vaccinations (Tétanos).
- ↳ Avec le Médecin du Travail, définir le contenu d'une "boîte à pharmacie de première urgence" avec une liste des numéros de téléphone indispensables (SAMU, Pompiers...) et l'implanter dans un endroit facilement accessible pour les salariés → ne pas oublier d'informer les salariés saisonniers.

ESPACES VERTS

LES INCONTOURNABLES

• Travaux d'élagage

- ↪ Les travaux en hauteur doivent être effectués chaque fois que possible avec une nacelle.
- ↪ Les travaux d'élagage sont des tâches à risques : les salariés doivent avoir suivi une formation spécifique d'élagueurs (vous pouvez vous renseigner auprès du Service Formation de votre CCI) et donc une habilitation.

IMPORTANT : on ne monte jamais dans le godet d'un tracto-pelle ou sur le toit d'un mobil home avec une tronçonneuse pour tailler les branches hautes d'un arbre.

• Respect des précautions d'utilisation des produits phytosanitaires

- ↪ Port de gants ou/et d'un masque lors des opérations de dosage ou de remplissage des engins d'épandage (en fonction des indications des fiches données sécurité* des produits)
→ réaliser chaque fois que possible ces opérations dans une zone aérée ou ventilée.
- ↪ Certains produits ont des caractéristiques "détonnantes" → ne pas les stocker à proximité de solvants, gasoil... et, de manière générale, dans un local fermé.

IMPORTANT : il faut prendre le réflexe de toujours demander la fiche données sécurité* lorsqu'on achète un produit phytosanitaire chez ses grossistes ou fournisseurs

* Voir le glossaire en fin de document

ESPACES VERTS

PISTES DE REFLEXION

• Organisation du travail (tonte avec tondeuse autoportée)

Dans le cas d'un camping avec des talus, des pentes, des dévers..., la circulation avec une tondeuse autoportée peut présenter des dangers.

↳ Est-il possible de définir un plan de circulation "idéal" (le moins risqué) pour les travaux de tonte (ex : on commence par la zone des emplacements 40 à 65, puis on passe via le chemin dans la zone des emplacements 85 à 101...) ? Ce plan de circulation "idéal" étant inclus dans le briefing des salariés saisonniers.

↳ Est-il possible de matérialiser ou d'aider au repérage visuel de certains talus ou dévers de terrain (pose de grosses pierres, de petites barrières) ?

↳ Est-il possible d'aménager des passages "protégés" (par exemple en réduisant la pente) sans défigurer les options paysagères du camping ?

• Organisation du travail (tonte pelouse ou taille des haies)

Dans certains campings, des câbles peuvent passer au niveau de haies ou de prairies.

↳ Est-il possible de bien informer les salariés saisonniers de l'existence de ces zones (les indiquer sur un plan) et de leur donner des consignes claires (exemple : avant de tondre ou de tailler : vérification préalable de la présence de câbles...) ?

• Instaurer une logique de préparation de chantier (exemple pour l'élagage)

Par définition, les travaux d'élagage sont dangereux : ils doivent être préparés et gérés comme de "véritables chantiers".

↳ Définir, pour chaque étape, la ou les zones à neutraliser (pose de rubans pour bien signaler les zones de travail)

↳ Définir un plan de progression de chantier différent pour l'élagueur (dans sa nacelle) et le ou les ramasseurs (broyage des branches). Ils ne doivent pas travailler simultanément dans la même zone

POSITIONNEMENT, DEMONTAGE, DEPLACEMENT DES HLL*

----- LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Préparation / Nettoyage de l'emplacement (tracto-pelle)**

↳ *blessure, port de charges*

- **Positionnement / Démontage / Déplacement**

↳ *écrasement (si renversement de l'HLL*)*

- **Calage**

↳ *écrasement*

- **Branchement au réseau électrique**

↳ *brûlure, électrisation, électrocution due au contact direct ou indirect*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

* Voir le glossaire en fin de document

POSITIONNEMENT, DEMONTAGE, DEPLACEMENT DES HLL*

----- LES INCONTOURNABLES

- **Les moyens de protection individuelle**

- ↳ Utilisation de chaussures de sécurité (anti-dérapantes)
- ↳ Port de gants

- **Habilitation* des salariés - Branchement au réseau électrique**

- ↳ Pour intervenir sur quelque installation électrique que ce soit, il est nécessaire d'avoir une habilitation* délivrée par le chef d'établissement. Cette habilitation est la reconnaissance d'une qualification (niveau 0 / niveau 1).
- ↳ Disposer de matériel aux normes
- ↳ Sécuriser l'accès des boîtiers électriques (système de clefs)
- ↳ Mettre en place des consignes de travail et un cahier d'intervention
- ↳ Travailler hors tension notamment lors des branchements

- **Vérification périodique**

- ↳ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) la bonne conformité de l'installation électrique par un organisme agréé et conserver les rapports de visite

- **Utilisation d'engins (tracto-pelle)**

La conduite de ce type d'engins est soumise à une formation adéquate des conducteurs. La réussite aux tests d'évaluation est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)*

- ↳ Limiter leur usage au personnel formé et ayant une autorisation de conduite
- ↳ Vérifier régulièrement l'état des engins : maintenance régulière

* Voir le glossaire en fin de document

POSITIONNEMENT, DEMONTAGE, DEPLACEMENT DES HLL*

----- PISTES DE REFLEXION

- **Organisation du chantier**

- ↳ Bien préparer le chantier : dégager le terrain et vérifier qu'il n'y ait aucun obstacle pour la mise en place/ l'enlèvement des HLL*
- ↳ Désigner un responsable de chantier : définit la circulation au sein du camping, coordonne les manœuvres
- ↳ Définir les rôles et responsabilités des personnes amenées à intervenir
- ↳ Signaler les travaux en cours d'exécution (pose de rubans pour délimiter la zone et limiter l'accès des personnes)

- **Circulation dans le camping**

- ↳ Est-il possible de définir un plan de circulation pour limiter les risques et éviter de passer par des zones étroites, en pente, où la visibilité est moindre ?
- ↳ Entretien des allées
- ↳ Supprimer les inégalités du sol (revêtement dégradé, trous)

* Voir le glossaire en fin de document

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : POSITIONNEMENT, DEMONTAGE, DEPLACEMENT DES HLL

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

ACCUEIL - TACHES ADMINISTRATIVES

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail les tâches qui vous concernent :

- **Accueil des nouveaux arrivants**

↳ *blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (accompagnement à l'emplacement), stress*

- **Travaux administratifs : phoning, travail sur ordinateur**

↳ *chute de plain-pied (câbles), fatigue visuelle*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

ACCUEIL - TACHES ADMINISTRATIVES

PISTES DE REFLEXION

- **Poste de travail**

- ↪ Adapter l'éclairage et éviter les éblouissements et les reflets
- ↪ Choisir un mobilier adapté pour le travail sur écran

- **Accueil de nouveaux arrivants**

- ↪ Bien planifier leur arrivée pour éviter toute période de stress
- ↪ Etablir des règles de circulation, entretenir les allées et améliorer la visibilité

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : ACCUEIL - TACHES ADMINISTRATIVES

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

RESTAURATION - SNACK - BAR

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Réception, stockage des aliments et du matériel**

↳ *port de charges (lombalgie), chute de hauteur, effondrement et chute d'objet*

- **Préparation des plats/ Cuisson**

↳ *brûlure, coupure*

- **Service**

↳ *chute (glissade)*

- **Plonge**

↳ *chute (glissade), coupure (verre)*

- **Nettoyage des sols/tables de cuisson/matériel**

↳ *chute (glissade), coupure*

- **Transport, évacuation des déchets/poubelles**

↳ *port de charges*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

RESTAURATION - SNACK - BAR

----- LES INCONTOURNABLES

• Les moyens de protection individuelle

- ↪ Port de gants pour toute manipulation de plats (chauds)
- ↪ Port de chaussures adaptées

• Matériel

- ↪ Veiller au respect des consignes d'utilisation (à afficher auprès de certains équipements, exemple : friteuse...)
- ↪ Les appareils de cuisine doivent avoir été mis en conformité et être estampillés CE pour les appareils neufs à compter du 1^{er} janvier 1995
- ↪ Veiller à débrancher ou couper l'alimentation d'une machine avant toute intervention

• Vérifications périodiques

- ↪ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) la bonne conformité de l'installation électrique par un organisme agréé
- ↪ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) le bon fonctionnement des moyens d'extinction d'incendie (extincteurs) par un organisme agréé

• Formation du personnel saisonnier

- ↪ Former les salariés à adopter des gestes et des postures appropriés notamment pour le port de charges lourdes (livraison)
- ↪ Former les salariés à la manipulation d'extincteurs
- ↪ Former le personnel à l'utilisation des machines, les sensibiliser aux dispositifs de sécurité et aux actions qu'il ne faut pas faire

IMPORTANT : cet aspect formation préliminaire des salariés saisonniers doit faire partie de la procédure d'accueil des saisonniers (voir fiche technique "Repères pour élaborer une fiche d'accueil des saisonniers") et peut aussi être formalisé par la remise d'un document lors de leur arrivée dans l'établissement.

• Emissions de gaz, de produits volatils (huile)

- ↪ Veiller au bon stockage des produits
- ↪ Ventiler les locaux
- ↪ Nettoyer et vérifier périodiquement le bon fonctionnement de la hotte aspirante

ATTENTION : - proscrire l'utilisation de produits inflammables ou explosifs (aérosols notamment) en cuisine : éloigner de toute source de chaleur

- ne jamais utiliser de l'eau sur un feu d'huile (friteuse) mais couvrir avec un couvercle ou un linge et couper l'alimentation du gaz

• Manutention manuelle

- ↪ Mettre à disposition des moyens de manutention pour le transport de charges lourdes (diabes, dessertes roulantes, chariots) notamment lors des livraisons
- ↪ Veiller à privilégier des moyens de manutention mécanique dès que cela est possible

RESTAURATION - SNACK - BAR

PISTES DE REFLEXION

- **Rangement/ Stockage**

- ↳ Ranger tous les outils (notamment tranchants) aussitôt après usage
- ↳ Organiser les stockages, limiter la hauteur
- ↳ Eviter les empilements anarchiques

- **Organisation du travail**

- ↳ Si le sol est gras ou mouillé, nettoyer rapidement les salissures susceptibles de faire glisser
- ↳ Est-il possible de déterminer des zones de circulation "à sens unique" et d'implanter les équipements dangereux (comme les friteuses) loin de ces axes de circulation ?

- **Vaccinations, boîte à pharmacie et numéros de téléphone d'urgence**

- ↳ Vérifier avec les salariés qu'ils sont à jour de leurs vaccinations (Tétanos).
- ↳ Avec le Médecin du Travail définir le contenu d'une "boîte à pharmacie de première urgence" avec une liste des numéros de téléphone indispensables (SAMU, Pompiers...) et l'implanter dans un endroit facilement accessible pour les salariés → ne pas oublier d'informer les salariés saisonniers.

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURATION - SNACK - BAR

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

ENTRETIEN - MENAGE

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Nettoyage des Habitats Légers de Loisirs (HLL)**

↳ chute de plain pied (sol glissant), allergies (cutanées ou respiratoires), intoxication

- **Nettoyage des sanitaires**

↳ chute de plain pied (sol glissant)

- **Nettoyage des vitres**

↳ chute de hauteur

- **Port des produits d'entretien**

↳ chute de hauteur, port de charges (lombalgie)

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

ENTRETIEN - MENAGE

LES INCONTOURNABLES

• Les moyens de protection individuelle

- ↳ Gants pour toute manipulation de produits d'entretien
- ↳ Sabots anti-dérapants dans les lieux présentant une surface glissante (nettoyage des sanitaires)

• Les produits d'entretien

- ↳ Si un produit est transféré dans un récipient qui n'est pas son récipient d'origine, s'assurer qu'il soit étiqueté en fonction du produit qu'il contient
- ↳ Demander les Fiches de Données Sécurité* (FDS) de chaque produit, notamment auprès du fournisseur
- ↳ Attention aux règles de stockage des différents produits afin d'éviter tout risque de réaction entre les produits et protéger le matériel présent dans l'atelier (risque de corrosion)
→ voir les FDS *
- ↳ Informer le personnel des précautions d'emploi à l'aide des FDS *
- ↳ Si certains produits d'entretien demandent une préparation (ex : par dilution, mélange,...), s'assurer que la manipulation est faite dans un lieu aéré
- ↳ Veiller à ce que le local de stockage des produits d'entretien soit fermé à clef et limiter l'accès aux personnes concernées

ATTENTION : ne jamais mélanger les produits sauf indication du fournisseur. Les mélanges intempestifs peuvent entraîner le dégagement de produits gazeux toxiques

Ex : chlore gazeux lors du mélange d'eau de javel avec d'autres produits de nettoyage

• Déplacements

- ↳ Respecter le sens de circulation pour les déplacements dits motorisés (ex : golfette)

• Matériel

- ↳ S'assurer que l'échelle ou l'escabeau soient aux normes (lavage des vitres)

IMPORTANT : La mention « conforme aux exigences de sécurité » doit être apposée sur les échelles portables, escabeaux et marchepieds de manière visible, lisible et indélébile par le responsable de la première mise sur le marché.

• Formation du personnel saisonnier

- ↳ Informer les salariés des risques liés à l'utilisation des produits (étiquettes et modes d'emploi)
- ↳ Sensibiliser le personnel saisonnier à ces règles essentielles

IMPORTANT : cet aspect formation préliminaire des salariés saisonniers doit faire partie de la procédure d'accueil des saisonniers (voir fiche technique "Repères pour élaborer une fiche d'accueil des saisonniers") et peut aussi être formalisé par la remise d'un document lors de leur arrivée dans l'établissement.

• Manutention manuelle (port de produits)

- ↳ Mise à disposition de moyens de manutention pour le transport de charges (diables, chariots)
- ↳ Veiller à faire adopter ou à adopter les bonnes postures lors du port de charges lourdes

* Voir le glossaire en fin de document

ENTRETIEN - MENAGE

PISTES DE REFLEXION

• Stockage et manipulation de produits

- ↪ Privilégier l'utilisation des produits les moins dangereux
- ↪ Limiter le stockage en hauteur des produits
- ↪ Prévoir des rétentions en cas de fuite des bidons

ATTENTION : *L'eau de Javel est un désinfectant et non un nettoyeur qui s'applique sur une surface propre et rincée.*

Pour une efficacité optimale, il convient de :

- *respecter les concentrations préconisées par le fabricant*
- *utiliser une eau ni trop chaude, ni trop froide*
- *vérifier la date de péremption du produit*
- *ne pas mélanger avec d'autres produits*

• Electricité

- ↪ Faire attention aux prises électriques et/ou tout matériel traversé par un courant électrique

• Utilisation des escabeaux

- ↪ Ne pas improviser d'escabeaux
 - ↪ Prendre le temps d'installer un escabeau adéquat
 - ↪ S'assurer qu'il est en bon état et qu'il est bien posé au sol
 - ↪ Ne pas faire de l'équilibre sur l'escabeau en voulant s'épargner de le déplacer
- *Privilégier l'utilisation de manches télescopiques pour éviter autant que possible l'utilisation d'escabeaux.*

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : ENTRETIEN - MENAGE

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

TRAVAUX DIVERS

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Travail en atelier avec le poste de soudure**
↳ *blessure, brûlure, incendie*
- **Travail en atelier avec du matériel portatif (perceuse, visseuse...)**
↳ *blessure (coupures, entailles)*
- **Manipulation de produits (peinture, solvant, carburant, ...)**
↳ *brûlure, intoxication*
- **Branchement électrique client / Intervention électrique**
↳ *brûlure, électrisation, électrocution due au contact direct ou indirect*
- **Manutention de charges lourdes (bouteilles de gaz, bidons de produits, poubelles...)**
↳ *port de charges (lombalgies)*
- **Déplacements à l'extérieur du camping pour réaliser une course**
↳ *blessure (accident)*
- **Intervention d'une entreprise extérieure sur le site du camping**
↳ *risques liés à la co-activité*
- **Nettoyage et entretien des façades et toitures des Habitats Légers de Loisirs (HLL)**
↳ *chute de hauteur (échelle, escabeau)*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

TRAVAUX DIVERS

LES INCONTOURNABLES

• Les moyens de protection individuelle

↪ Port de gants, lunettes, masques et vêtements appropriés lors du soudage ou la manipulation de produits

• Vérifications périodiques

↪ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) la bonne conformité de l'installation électrique par un organisme agréé

↪ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) la présence et le bon fonctionnement des moyens d'extinction d'incendie (extincteurs) par un organisme agréé

• Utilisation des machines et outils (poste de soudure et matériel portatif)

↪ Ventiler les locaux, notamment dans la zone de soudage

↪ Veiller à avoir du matériel aux normes (marquage CE)

↪ Mettre en place des consignes d'utilisation

↪ Réserver dans l'atelier une zone spécifique au poste de soudure. Ne pas stocker de substances combustibles, inflammables et explosives à proximité de ce poste de travail, notamment pour limiter le risque incendie

↪ Interdire l'accès à l'atelier - Fermer à clés

ATTENTION : Lors de l'achat d'une machine, le gestionnaire doit vérifier la présence du marquage CE, obligatoire sur toutes les machines neuves depuis le 1^{er} janvier 1995.

Les machines ne bénéficiant pas du marquage CE (antérieures à 1993) doivent avoir été mises aux normes → faire vérifier leur conformité par un organisme agréé.

Les machines qui ne sont plus aux normes aujourd'hui ne doivent plus être utilisées.

• Maintenance des machines et outils

↪ Nettoyer et entretenir le matériel en bon état de fonctionnement

↪ Mise à jour et suivi d'un carnet de maintenance

↪ Vérifier notamment l'état des connexions et l'isolement des câbles

• Utilisation et manipulation de produits corrosifs, toxiques ou nocifs tels que peintures, solvants, carburant...

↪ Réaliser ces manipulations dans un lieu ventilé

↪ Vérifier que l'étiquetage est apposé sur le contenant

↪ Demander les Fiches de Données Sécurité* (FDS) auprès des fournisseurs

↪ Informer le personnel des précautions d'emploi à l'aide des FDS*

↪ Respecter les règles de stockage des différents produits pour éviter tout risque de réaction entre les produits et protéger le matériel présent dans l'atelier (risque de corrosion)

→ voir FDS

↪ Mettre en place des consignes d'utilisation

↪ Interdire l'accès au local de stockage de ces produits : local fermé à clés

* Voir le glossaire en fin de document

• Formation du personnel

- ↪ Former le personnel à l'utilisation de ces équipements (voir fiche accueil saisonnier) et aux protections à porter : en utilisant la documentation technique des machines ou engins, expliquer aux salariés saisonniers les grands principes de fonctionnement, les dispositifs de sécurité, les actions qu'il ne faut jamais faire...
- ↪ Former le personnel à l'utilisation des moyens d'extinction
- ↪ Former les salariés à adopter des gestes et des postures appropriés notamment pour le port de charges lourdes

IMPORTANT : cet aspect formation préliminaire des salariés saisonniers doit faire partie de la procédure d'accueil des saisonniers (voir fiche technique "Repères pour élaborer une fiche d'accueil des saisonniers") et peut aussi être formalisé par la remise d'un document lors de leur arrivée dans l'établissement (avec par exemple des rappels de consignes de sécurité figurant sur les documents techniques des machines et engins).

• Branchements de nouveaux clients ou autres interventions électriques

- ↪ Pour intervenir sur quelque installation électrique que ce soit, il est nécessaire d'avoir une habilitation* délivrée par le chef d'établissement. Cette habilitation est la reconnaissance d'une qualification (niveau 0/niveau 1)
- ↪ Disposer de matériel aux normes
- ↪ Sécuriser l'accès des boîtiers électriques (système de clés)
- ↪ Mettre en place des consignes de travail et un cahier d'intervention
- ↪ Travailler hors tension, notamment lors des branchements

• Manutention manuelle

- ↪ Veiller à privilégier des moyens de manutention mécanique dès que cela est possible
- ↪ Veiller à faire adopter ou à adopter les bonnes postures lors du port de charges lourdes

• Déplacements extérieurs (courses)

- ↪ Contrôler et entretenir les véhicules

• Intervention d'une entreprise extérieure : cette entreprise peut générer des risques sur les salariés du camping

- ↪ Veiller à mettre en œuvre des plans de prévention (voir annexe du guide national)
- ↪ Rédiger en commun un permis de feu dans le cas d'utilisation de source de chaleur
- ↪ Préparer et isoler le chantier où va intervenir l'entreprise extérieure

• Entretien des façades et des toitures des HLL*

- ↪ Disposer de matériel aux normes (échelle)
- ↪ Former le personnel au travail à réaliser
- ↪ Former le personnel à l'utilisation du matériel (kärcher...) et aux équipements d'accès (échelles et autres dispositifs mobiles)
- ↪ Vérifier régulièrement le matériel d'entretien (kärcher) et le matériel d'accès (échelles et autres dispositifs mobiles → solidité)

IMPORTANT : La mention « conforme aux exigences de sécurité » doit être apposée sur les échelles portables, escabeaux et marchepieds de manière visible, lisible et indélébile par le responsable de la première mise sur le marché

* Voir le glossaire en fin de document

TRAVAUX DIVERS

PISTES DE REFLEXION

• Atelier

- ↪ Avoir un atelier bien rangé et propre, les produits étant rangés par catégorie
- ↪ Eviter de conserver des vieux pots ou bidons (faire un inventaire régulier)
- ↪ Pour le soudage, nettoyer et préparer la pièce (enlever les résidus d'enduits, de peintures) avant intervention

IMPORTANT : *On ne réalise jamais des travaux de soudure à proximité de la zone de stockage des solvants, carburants...*

• Stockage et manipulation de produits

- ↪ Privilégier l'utilisation des produits les moins dangereux
- ↪ Limiter le stockage en hauteur des produits
- ↪ Prévoir des rétentions en cas de fuite des bidons

• Déplacements à l'extérieur

- ↪ Veiller à organiser le travail pour éviter ou limiter les déplacements en véhicules
- ↪ Limiter l'usage du portable

• Travaux avec escabeaux ou échelles

Echelles :

- ↪ Equiper les échelles de moyens de stabilisation et de fixation en hauteur pour éviter tout dérapage et renversement
- ↪ Vérifier si l'échelle est munie de patins antidérapants en parfait état
- ↪ Ne pas placer l'échelle sur des tables et des caisses

Escabeaux :

- ↪ Ne pas improviser des escabeaux
- ↪ Prendre le temps d'installer un escabeau adéquat
- ↪ S'assurer que l'escabeau est en bon état et qu'il est bien posé au sol
- ↪ Ne pas faire de l'équilibre sur l'escabeau en voulant s'épargner de le déplacer

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : TRAVAUX DIVERS

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

PISCINE

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- **Utilisation / Manipulation de produits (chlore, acide...) liées soit :**

- **au traitement même de la piscine**
 - approvisionnement et transvasement des produits
 - réalisation de dosages
- **au nettoyage de la ligne d'eau**

↳ *brûlure, allergies (cutanée ou respiratoire), intoxication*

↳ *port de charges*

- **Nettoyage de la plage**

↳ *chute de plain pied (sol glissant)*

- **Mise en place et retrait du robot**

- **Entretien des skimmers**

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

PISCINE

----- LES INCONTOURNABLES

- **Les moyens de protection individuelle**

- ↳ Port de gants, lunettes, vêtements appropriés notamment lors de la manipulation de produits
- ↳ Port de chaussures antidérapantes dans les lieux présentant une surface glissante

- **Utilisation / manipulation de produits corrosifs, toxiques ou nocifs, tels que chlore, javel, acide, potasse...**

- ↳ Réaliser ces manipulations dans un lieu ventilé
- ↳ Mettre en place des consignes de dosages écrites
- ↳ Vérifier que l'étiquetage est apposé sur le contenant
- ↳ Demander les Fiches de Données Sécurité* (FDS) de chaque produit auprès des fournisseurs
- ↳ Informer le personnel des précautions d'emploi à l'aide des FDS*
- ↳ Respecter les règles de stockage des différents produits pour éviter tout risque de réaction entre les produits et protéger le matériel présent dans le local (risque de corrosion)
→ voir FDS
- ↳ Interdire l'accès au local technique de la piscine : local fermé à clés

- **Risque lié à la manutention manuelle (port des bidons de produits)**

- ↳ Veiller à privilégier des moyens de manutention mécanique dès que cela est possible
- ↳ Veiller à faire adopter ou à adopter les bonnes postures lors du port de charges lourdes
- ↳ Mettre en place des protocoles de déchargement

- **Formation du personnel saisonnier**

- ↳ Former le nouveau personnel ou personnel saisonnier aux différentes tâches et aux protections à porter

* Voir le glossaire en fin de document

PISCINE

PISTES DE REFLEXION

- **Stockage, utilisation et manipulation de produits**

- ↳ Afin d'éviter la manipulation de produits dangereux, mettre en place un système de dosage automatique
- ↳ Limiter le stockage en hauteur des produits
- ↳ Prévoir des rétentions en cas de fuite des bidons

- **Manutention manuelle**

- ↳ Privilégier l'utilisation de bidons de faible contenance

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : PISCINE

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

ANIMATION

LISTE DES TACHES ET DES DANGERS OU RISQUES

Reportez dans le tableau et pour chaque unité de travail, les tâches qui vous concernent :

- Installation du matériel : montage d'estrade, mise en place de dispositifs d'éclairage (échelle)

↳ *port de charges, chute de hauteur, chute de plain-pied (câbles)*

- Sonorisation

↳ *bruit, chute de plain-pied (câbles)*

- Mise en œuvre de matériel électrique

↳ *brûlure, électrisation, électrocution due au contact direct ou indirect*

- **Manutention** manuelle d'objets lourds (projecteurs, câbles...)

↳ *port de charges, chute de hauteur, chute de plain-pied*

Cette liste de tâches et de dangers ou risques n'est pas forcément exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres tâches, dangers ou risques qu'il peut être nécessaire de rajouter.

ANIMATION

LES INCONTOURNABLES

• Interventions électriques

- ↳ Pour intervenir sur quelque installation électrique que ce soit, il est nécessaire d'avoir une habilitation* délivrée par le chef d'établissement. Cette habilitation est la reconnaissance d'une qualification (niveau 0/ niveau 1).
- ↳ Disposer de matériel aux normes
- ↳ Sécuriser l'accès des boîtiers électriques (système de clés)
- ↳ Mettre en place des consignes de travail et un cahier d'intervention
- ↳ Travailler hors tension, notamment lors des branchements

• Vérifications périodiques

- ↳ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) la bonne conformité de l'installation électrique par un organisme agréé
- ↳ Faire vérifier périodiquement (au moins une fois par an) le bon fonctionnement des moyens d'extinction d'incendie (extincteurs) par un organisme agréé

• Bruit

- ↳ Limiter les niveaux sonores lors des répétitions et du réglage de la sonorisation à 85 dB (A)
- ↳ Pour les spectacles au cours desquels les salariés sont exposés à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB(A), porter des protections individuelles

* Voir le glossaire en fin de document

ANIMATION

PISTES DE REFLEXION

• Travaux avec escabeaux ou échelles

Echelles :

- ↳ Equiper les échelles de moyens de stabilisation et de fixation en hauteur pour éviter tout dérapage et renversement
- ↳ Vérifier si l'échelle est munie de patins antidérapants en parfait état
- ↳ Ne pas placer l'échelle sur des tables et des caisses

Escabeaux :

- ↳ Ne pas improviser des escabeaux
- ↳ Prendre le temps d'installer un escabeau adéquat
- ↳ S'assurer que l'escabeau est en bon état et qu'il est bien posé au sol
- ↳ Ne pas faire de l'équilibre sur l'escabeau en voulant s'épargner de le déplacer

ATTENTION : La mention « conforme aux exigences de sécurité » doit être apposée sur les échelles portables, escabeaux et marchepieds de manière visible, lisible et indélébile par le responsable de la première mise sur le marché

• Chute de plain-pied, chute de hauteur

- ↳ Dans la mesure du possible, disposer les câbles sur les côtés pour éviter tout entravement du personnel
- ↳ Visualiser les différences de niveau, les marches

Date : 2003 - 2004

UNITE DE TRAVAIL : ANIMATION

Rédacteurs :

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date réalisation

REPERES POUR ELABORER UNE FICHE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

• Objectifs

↳ La constitution d'une procédure d'accueil des saisonniers va leur permettre de prendre connaissance du fonctionnement du camping, des consignes et règles élémentaires à respecter, des risques auxquels ils peuvent être exposés et des moyens de prévention à leur disposition.

→ réduction du temps d'adaptation

• Modalités / Informations à communiquer aux saisonniers

1° Pour préparer l'accueil :

- Avertir les salariés permanents de l'arrivée des saisonniers, préparer les postes de travail et le matériel à leur mettre à disposition (notamment les protections individuelles)
- Rédiger quelques consignes simples et les afficher aux postes de travail (friteuse, manipulation de produits, etc...)

2° Pour accueillir :

- Faire une visite du camping
 - ↳ Avec un plan, indiquez les sens éventuels de circulation, de tonte (par où passe-t'on avec la tondeuse autoportée), les zones dangereuses/à risques (talus, pentes, câbles dans les haies). *Ce plan avec les différentes indications (même manuscrites) peut être remis aux saisonniers.*
- Fournir un livret d'accueil et le commenter ou, à défaut, informer oralement les salariés saisonniers sur les points suivants :
 - ↳ la description du camping
 - ↳ les horaires de travail
 - ↳ les règles de circulation
 - ↳ les consignes à respecter (en cas d'incendie par exemple)
 - ↳ l'organisation des secours
 - ↳ la conduite à tenir en cas d'accident
- Décrire les principales tâches que devra effectuer le saisonnier

3° « Briefing » sécurité

- Rappeler que des équipements de protection individuelle sont à leur disposition et qu'ils doivent les porter au risque de voir leur responsabilité engagée.
- Pour les tondeuses et rotatifs : faire une démonstration d'utilisation, indiquer les dispositifs de sécurité, faire essayer aux saisonniers, corriger les mauvais gestes et indiquer les actions

à ne jamais faire (utiliser comme support les fiches techniques des engins). Lister les équipements de protection individuelle qui doivent être utilisés et où ils sont stockés

Des copies des fiches techniques des engins peuvent être fournies aux saisonniers

- Pour les produits chimiques (par exemple pour la piscine) : expliquez les précautions d'utilisation (en utilisant les fiches données sécurité), les équipements de protection individuelle (par exemple gants) qui doivent être utilisés et où ils sont stockés.

Des copies des fiches données sécurité des produits les plus utilisés peuvent être fournies aux saisonniers

- Pour les produits chimiques (par exemple dans l'atelier) : expliquez comment sont organisés le rangement et le stockage.

Rappeler qu'il ne faut ni manger, ni fumer pendant la manipulation de ces produits

- Pour les machines, rappeler qu'ils ne doivent jamais les utiliser sans y avoir été autorisé par l'employeur et qu'ils doivent signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.

- Dans le cas de blessure, ils doivent savoir où se trouvent la boîte à pharmacie et la liste des numéros de téléphone d'urgence...

Une fiche avec les numéros de téléphone d'urgence peut être fournie aux saisonniers.

Cet exemple pour mettre au point une procédure d'accueil des saisonniers n'est pas forcément exhaustif. Il est donné à titre indicatif. En fonction des spécificités de votre établissement, il peut exister d'autres points qui peuvent être intéressants à rajouter dans votre procédure d'accueil des saisonniers.

Tableau "exemple" - UNITE DE TRAVAIL : ESPACES VERTS

Rédacteur : M. Dupond

Tâches	Dangers / Risques identifiés	Moyens de prévention	Actions d'amélioration	Responsable	Date
Tonte prairies et pelouses avec tondeuse autoportée	chute (renversement), projection de cailloux ou d'objets, bruit	Port de gants et de casque antibruit Suivi régulier de l'état de l'engin (cahier de maintenance) Boite à pharmacie de première urgence à disposition des salariés	Mise au point d'un briefing sécurité à partir de la fiche technique de l'engin pour les saisonniers Pose d'une petite barrière en bois pour permettre la bonne visualisation du talus de l'emplacement 47	M. DURAND	Indiquer dans cette case la date de réalisation de l'action
Tonte prairies et pelouses avec rotofil	coupures, entailles, chute (glissade), projection de cailloux ou d'objets, bruit	Port de grosses bottes, de gants et de casque (avec visière) antibruit Boite à pharmacie de première urgence à disposition des salariés	Mise au point d'un briefing sécurité à partir de la fiche technique de l'engin pour les saisonniers	M. DURAND	Indiquer dans cette case la date de réalisation de l'action
Taille des haies et des massifs	coupures, entailles, chute (glissade), bruit	Port de grosses bottes, de gants et de casque (avec visière) antibruit Boite à pharmacie de première urgence à disposition des salariés			
Elagage des arbres	coupures, entailles, chute de hauteur, bruit	Utilisation d'une nacelle, salariés formés (avec habilitation élagueurs) Utilisation de chaussures de sécurité. Port de gants, de casque antibruit			
Traitements phytosanitaires	allergies (cutanées ou respiratoires), intoxication	Port de gants lors du remplissage du réservoir de l'épandeur	Inventaire de tous les produits habituellement utilisés par l'entreprise et vérification des fiches données sécurité	M. DURAND	Indiquer dans cette case la date de réalisation de l'action

GLOSSAIRE

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

Danger : Propriété intrinsèque d'un équipement, d'une substance de causer un dommage pour la santé des travailleurs

Document Unique : Document sur lequel l'établissement formalise le résultat de l'évaluation des risques professionnels

E.P.I : Equipements de Protection Individuelle = gants, chaussures, masques

FDS : **Fiches de Données Sécurité**

Elles peuvent être fournies à l'utilisateur par le fabricant ou le distributeur du produit (sur simple demande). Elles apportent des renseignements utiles à l'évaluation des dangers et à l'utilisation des produits en sécurité notamment :

- la description des premiers secours à porter en cas d'urgence
- les mesures de lutte contre l'incendie
- les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- les précautions de stockage, d'emploi et de manipulation
- les procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et les caractéristiques des équipements de protection individuelle

Habilitation : Reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. Elle est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par l'employeur et l'habilité sur la base d'une qualification technique, d'une aptitude médicale et d'une formation.

HLL : Habitat Léger de Loisirs (chalet)

Risque : Résultat de l'étude des conditions d'exposition des travailleurs aux dangers

Unité de Travail : Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques. Elle peut aussi couvrir des lieux différents.

L'évaluation des risques doit s'approcher au plus près de toutes les situations de travail des salariés → l'identification des risques s'opère dans l'unité de travail.

CONTACTS UTILES

• Interlocuteurs Régionaux

FRHPA Midi-Pyrénées

Joëlle BARA - 05 62 97 52 89

info@mipycamp.com

MIDACT

Thierry PASDELOUP - 05 62 73 74 10

t.pasdeloup@anact.fr

CRCI Midi-Pyrénées

Fabienne TRIVELLATO - 05 62 74 20 06

trivellato@midi-pyrenees.cci.fr

Laurence GUILLAT - 05 62 74 20 47

guillat@midi-pyrenees.cci.fr

CRAM Midi-Pyrénées

Service Prévention - 05 62 14 27 22

doc.prev@cram-mp.fr

• Interlocuteurs locaux

- CCI

CCI Albi - Carmaux - Gaillac

Bruno PEYRILLE - 05 63 43 35 23

Jean ROUSSEAU - 05 63 49 48 47

CCI de l'Ariège

Didier PELOFFI - 05 61 02 03 04

CCI d'Auch et du Gers en Gascogne

Emmanuelle HUCHET - 05 62 61 62 42

Martine SABATHIER - 05 62 61 62 61

CCI Castres-Mazamet

Valérie VINAY - 05 63 51 47 27

Claude SALVAN - 05 63 51 46 46

CCI du Lot

Yasmina LOISEAU - 05 65 20 35 30

Karen MIGNOT - 05 65 20 35 01

CCI Millau - Saint-Affrique - Roquefort

Bernard DINCUFF - 05 65 59 59 00

Corinne MERCIER - 05 65 59 59 00

CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne

Olivier ASPE / Philippe FAURY - 05 63 22 26 01

Jean GARROCCQ - 05 63 22 26 26

CCI de Rodez - Villefranche - Espalion

Stéphanie SÉJOURNÉ - 05 65 77 77 75

Emmanuelle VIDAL - 05 65 77 77 00

CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées

Stéphanie POITEVIN - 05 62 51 88 92

Didier PERRON - 05 62 51 88 88

CCI de Toulouse et de la Haute-Garonne

Yan BRUGAROLAS - 05 62 57 66 84

Agnès FRAYSSINET-DUPUIS - 05 62 57 66 75

Alain ARTERO - 05 61 33 65 10

- DDTEFP (Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

DDTEFP Ariège - 05 61 65 76 50

DDTEFP Aveyron - 05 65 75 59 30

DDTEFP Haute-Garonne - 05 61 58 52 20/56

DDTEFP Gers - 05 62 61 63 71

DDTEFP Lot - 05 65 20 31 23

DDTEFP Hautes-Pyrénées - 05 62 54 18 20

DDTEFP Tarn - 05 63 43 32 21

DDTEFP Tarn-et-Garonne - 05 63 91 87 35

